

TRAVAUX RUE DES DALHIAS ET ÉCOLE DES PLATANES

À COMPTER DU 28 JUIN 2010, LA VILLE DE PERPIGNAN ET PERPIGNAN MÉDITERRANÉE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (PMCA) VONT PROCÉDER À LA RÉFECTION DU RÉSEAU DES EAUX USÉES ET POTABLE DE LA RUE DES DALHIAS, À L'EXTENSION ET À LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE LES PLATANES ET À L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE, DES TROTTOIRS ET DU PARVIS DE L'ÉCOLE.

Afin de limiter les gênes des riverains et des utilisateurs du groupe scolaire, les travaux, d'une durée de 1 an, s'effectueront en quatre phases.

PHASE 1 : RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES ET POTABLE.

Afin de limiter les contraintes, les travaux du réseau seront réalisés en partie pendant les vacances scolaires. De plus, le mode de réalisation retenu par PMCA (travaux sans tranchée sur l'assainissement, seulement quelques ouvertures de tranchées ponctuelles) limitera les gênes pour le riverains.

Les travaux débuteront le 5 juillet 2010 pour une durée de quatre semaines.

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION.

COÛT DES TRAVAUX : 170 000 € TTC.

PHASE 2 : EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LES PLATANES.

PROJET CLASSÉ TRÈS HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (THPE).

Le projet d'extension de l'école des Platanes a été conçu selon une démarche environnementale et intègre des principes « durables » afin de développer le sens des responsabilités des enfants et d'encourager les initiatives individuelles.

Enfin, au-delà de la conception, il sera demandé aux entreprises d'intégrer cette démarche par la mise en place d'un chantier à faibles nuisances. Cela consiste à limiter la nuisance acoustique, isoler la zone chantier de l'école existante pour une question de mise en sécurité des enfants mais également afin de garder cet espace propre et d'éviter la propagation des poussières, réduire les risques pour la santé des ouvriers, effectuer le tri sélectif, protéger le sol et l'eau des activités polluantes du chantier.



L'extension du groupe scolaire comprend :

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE, D'UNE SALLE DE COURS ET D'UNE SALLE DE REPOS (SURFACE TOTALE DE L'EXTENSION : 400 m²).

Le restaurant scolaire sera construit sur le terrain disponible à l'avant de l'école ; il comprendra deux réfectoires contenant 71 places (97 m²) pour l'élémentaire et 47 places (90 m²) pour la maternelle, partagés en position centrale par deux zones bien distinctes : un bloc de sanitaires d'un côté et les locaux de la plonge et du local des déchets de l'autre. Cette séparation en deux blocs permet un cheminement également bien distinct du « propre » et du « sale », puisque attenante au réfectoire de l'élémentaire, la cuisine (120 m²), construite aux normes en vigueur, avec local d'arrivage, sera très éloignée et opposée à la zone « sale » afin de maîtriser les règles d'hygiène pour la préparation des repas chaud et froid.

Dans le prolongement du réfectoire de la maternelle est prévu une salle de repos (50 m²) de 14 lits et en suivant une salle de cours supplémentaire (40 m²).

Des vestiaires et sanitaires pour le personnel sont prévus.

Restructuration du groupe scolaire existant.

La restructuration du groupe scolaire existant permettra les aménagements suivants :

• pour l'école élémentaire :

une salle de classe supplémentaire,
une salle informatique mutualisée avec la maternelle,
un bureau pour le RASED,
la réhabilitation des sanitaires et la création de sanitaires pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;

• pour l'école maternelle :

une salle informatique mutualisée avec l'élémentaire mais avec accès par l'intérieur depuis la maternelle et un lieu de stockage du matériel de l'élémentaire et de la maternelle ;

• pour l'ALAE (périscolaire) :

une salle d'activité (à mutualiser avec les deux cycles),
un lieu de stockage du matériel ALAE en liaison avec la salle d'activité,
un lieu de stockage du matériel extrascolaire en liaison avec la salle d'activité,
un bureau de direction ;

• pour l'ALSH (extrascolaire) :

un bureau de direction en liaison directe avec la maternelle ;
reprise des entrées du groupe scolaire, avec une attention particulière portée à l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

**MAÎTRISE D'OUVRAGE : DIRECTION TRAVAUX NEUF PATRIMOINE BÂTI.
COÛT DES TRAVAUX PHASES 2 : 900 000 € TTC.**

PHASE 3 : AMÉNAGEMENT DES ABORDS.

Le parvis de l'école, la voirie et les trottoirs de la rue des Dalhias.

**MAÎTRISE D'OUVRAGE : DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT URBAIN.
COÛT DES TRAVAUX PHASE 3 : 120 000 € TTC.**

